

## 1. Objectif

L'association La Baule Images organise la 1ère édition du concours Trop Smart ! dont la vocation est de permettre à de jeunes vidéastes et aux cinéastes en herbe de mettre en avant leurs réalisations auprès du public dans le cadre d'un concours.

## 2. Dates et lieu

Lancement du concours: début avril 2017.

Date limite d'inscription: le 28 août 2017 (heure limite de l'envoi par courriel 23 h 59 min)

Soirée de la projection des films sélectionnés et de la remise des prix, le samedi 16 septembre 2017, au studio-théâtre de la MJC de La Baule.

## 3. Conditions d'admissibilité

Ce concours est ouvert et réservé aux jeunes réalisateurs de 15 à 25 ans résidant dans la presqu'île guérandaise ou une localité proche en Loire Atlantique, Vendée ou Morbihan.

La participation à ce concours est gratuite.

Le participant ne doit pas être un professionnel de l'audiovisuel (salarié ou collaborateur régulier d'une structure dont l'activité comprend la réalisation audiovisuelle).

Pour les mineurs, une autorisation écrite des parents ou de leur représentant légal est exigée.

Pour participer au concours, il s'agit de réaliser, ou d'avoir réalisé dans les 12 derniers mois, une vidéo de 8 minutes maximum, la plus créative et originale possible.

Cette vidéo ne devra pas avoir déjà été diffusée sur internet ou présentée dans un autre concours ou un festival.

Pour la réalisation de la vidéo tous les moyens peuvent être utilisés (smartphone, appareil photo, tablette, caméscope, Action Cam, ordinateur,...).

## 4. Thèmes proposés

Famille/amitié, exploit/passion (sans prise de risque), humour/comédie, imaginaire/science-fiction, clip musical.

Les participants ont l'entière liberté de choix quant à la façon de traiter leur sujet, sous réserve du respect des lois et règlements en vigueur, et plus généralement des dispositions relatives à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Les organisateurs se réservent le droit de ne projeter lors de la soirée de remise des prix que les réalisations adaptées à un public mineur.

## 5. Caractéristiques des fichiers admis

Les vidéos proposées doivent être de préférence en résolution HD (1920x1080) et encodées en H264 (.mp4 ou .mov).

## 6. Envoi du fichier et de la fiche d'inscription

L'envoi du fichier peut se faire en passant par WeTransfert ou un dispositif équivalent en utilisant comme lien e-mail: [contact@la-baule-images.com](mailto:contact@la-baule-images.com)

Le fichier peut également être envoyé sur clé USB ou carte SD (qui sera restituée au concurrent) à l'adresse postale: Association La Baule Images, B.P.65, 44502 La Baule Cedex

Dans les deux cas, la fiche d'inscription, disponible sur le site [www.la-baule-images.com](http://www.la-baule-images.com), dûment complétée et signée, doit être jointe à l'envoi du fichier de la vidéo.

## 7 Sélection des réalisations et attribution des prix.

Un comité de sélection, désigné par l'organisateur, déterminera parmi les réalisations reçues, celles qui concourront. L'organisateur se réserve la possibilité d'annuler le concours si la participation était trop faible.

Lors de la projection de la sélection officielle, le samedi 16 septembre, le jury décernera les prix suivants:

- prix de Jury
- 3 prix spéciaux (définis et décernés par le jury, exemples: prix du meilleur montage, prix de la meilleure mise en scène, prix de l'originalité, etc..)

Le public présent à la projection de la sélection officielle sera invité à voter et déterminera donc le prix du public. Dotation: Une action-cam, des équipements audio-visuels, des ouvrages sur le cinéma et des places de cinéma gratuites.

## 8. Engagements des participants

Les participants au concours garantissent à l'association La Baule Images:

- Avoir obtenu la cession du droit à l'image pour toute personne identifiable et intervenant expressément dans la vidéo;
- être en conformité avec les réglementations relatives à l'intégration dans leur réalisation d'éléments dont ils ne sont pas les auteurs, tels que photographies, extraits de films et de documents audiovisuels, musiques.